

# @CTUA

## Express

Vos médicaments et produits de santé, notre préoccupation

- [Mot de l'Administrateur général](#)
- [La désignation des trois directeurs généraux de l'AFMPS lance la mise en place de sa nouvelle organisation](#)
- [nouvel organigramme au 01.02.2009](#)
- [L'AFMPS met en ligne son nouveau site web ce mercredi 21 janvier 2009 : \[www.afmps.be\]\(http://www.afmps.be\)](#)

Pour tous vos questions et suggestions: [comm@fagg-afmps.be](mailto:comm@fagg-afmps.be)

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin d'information, il vous suffit d'envoyer un courriel à cette adresse.

A propos de l'Agence Fédérale des Médicaments et  
des Produits de Santé (AFMPS)

L'AFMPS est opérationnelle depuis le 1 janvier 2007 et est l'autorité  
compétente pour garantir la sécurité, la qualité et l'efficacité des médicaments et des produits de santé sur le marché. Dans l'intérêt de la santé  
publique, l'AFMPS veille à ce que la population puisse disposer des  
médicaments dont elle a besoin.

### Mot de l'Administrateur général

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, notre Agence fêtait ses deux ans d'existence. Pour l'occasion, nous avons des informations urgentes et qui méritent de ne pas attendre notre prochain @ctua prévu fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2009, d'où la réalisation d'une édition spéciale appelée « @ctua Express » qui sera dorénavant utilisée à chaque fois que des nouvelles importantes devront vous être transmises de manière « express ».

Mais levons tout de suite le suspens.

L'Agence poursuit la mise en place de sa nouvelle structure et vous présente dans cette édition son nouvel organigramme en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> février 2009, axé autour de trois directions générales dans le but d'optimiser ses processus de travail et l'utilisation des moyens disponibles. Je suis en effet très heureux de vous communiquer aujourd'hui le nom des trois directeurs généraux désignés à la tête de chacun des nouveaux piliers de l'Agence et auxquels je souhaite beaucoup de réussite dans leur nouvelle fonction respective.

Il s'agit de Madame Greet Musch en tant que Directeur général du pilier DG « PRE », de Monsieur Wim Penninx, Directeur général ad interim du pilier DG « POST » et de Madame Paule Jacqmain, Directeur général ad interim du pilier DG « INSPECTION ».

Ensuite, pour son deuxième anniversaire, l'AFMPS et particulièrement la division Bon Usage du Médicament qui l'a réalisé en collaboration avec Fedict (Service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication), est fière de vous présenter en avant première son nouveau et premier site web : [www.afmps.be](http://www.afmps.be).

Je voudrais profiter de son lancement ce mercredi 21 janvier pour remercier Dominique Leyh, chef du projet Internet qui avec son équipe a investi beaucoup de travail afin que le nouveau site de l'Agence constitue un outil-clé, dynamique et efficace pour l'exécution de sa mission. Parmi les nouveautés du site, j'aimerais attirer votre attention sur la possibilité de vous inscrire aux « News de l'AFMPS », qui vous permettra d'être rapidement avertis en cas d'éventuel problème de sécurité, de qualité ou d'indisponibilité d'un médicament essentiel et aussi sur la création d'une adresse e-mail générale pour notre Agence : [welcome@fagg-afmps.be](mailto:welcome@fagg-afmps.be).

Je vous souhaite une agréable et fructueuse consultation de notre site.

Xavier De Cuyper

Administrateur général

## **La désignation des trois directeurs généraux de l'AFMPS lance la mise en place de sa nouvelle organisation**

L'Agence poursuit à l'occasion de son deuxième anniversaire, la mise en place de sa nouvelle structure axée autour de trois directions générales (DG) appelées aussi « piliers » et présente aujourd'hui son nouvel organigramme (ci-dessous) en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> février 2009.

Son Administrateur général, Xavier De Cuyper dévoile en outre le nom des trois directeurs généraux qui ont été désignés à la tête de chacune des DGs. Il s'agit de Madame Greet Musch en tant que Directeur général du pilier DG « PRE », de Monsieur Wim Penninckx, Directeur général ad interim du pilier DG « POST » et de Madame Paule Jacquain, Directeur général ad interim du pilier DG « INSPECTION ».

Dans le but d'optimiser les processus de travail et l'utilisation des moyens disponibles, la nouvelle structure prévoit effectivement une répartition logique des activités de l'AFMPS, sous trois DGs aussi appelées « piliers » :

la DG PRE autorisation ou toutes les activités avant la première autorisation de mise sur le marché d'un médicament ou d'un produit de santé,

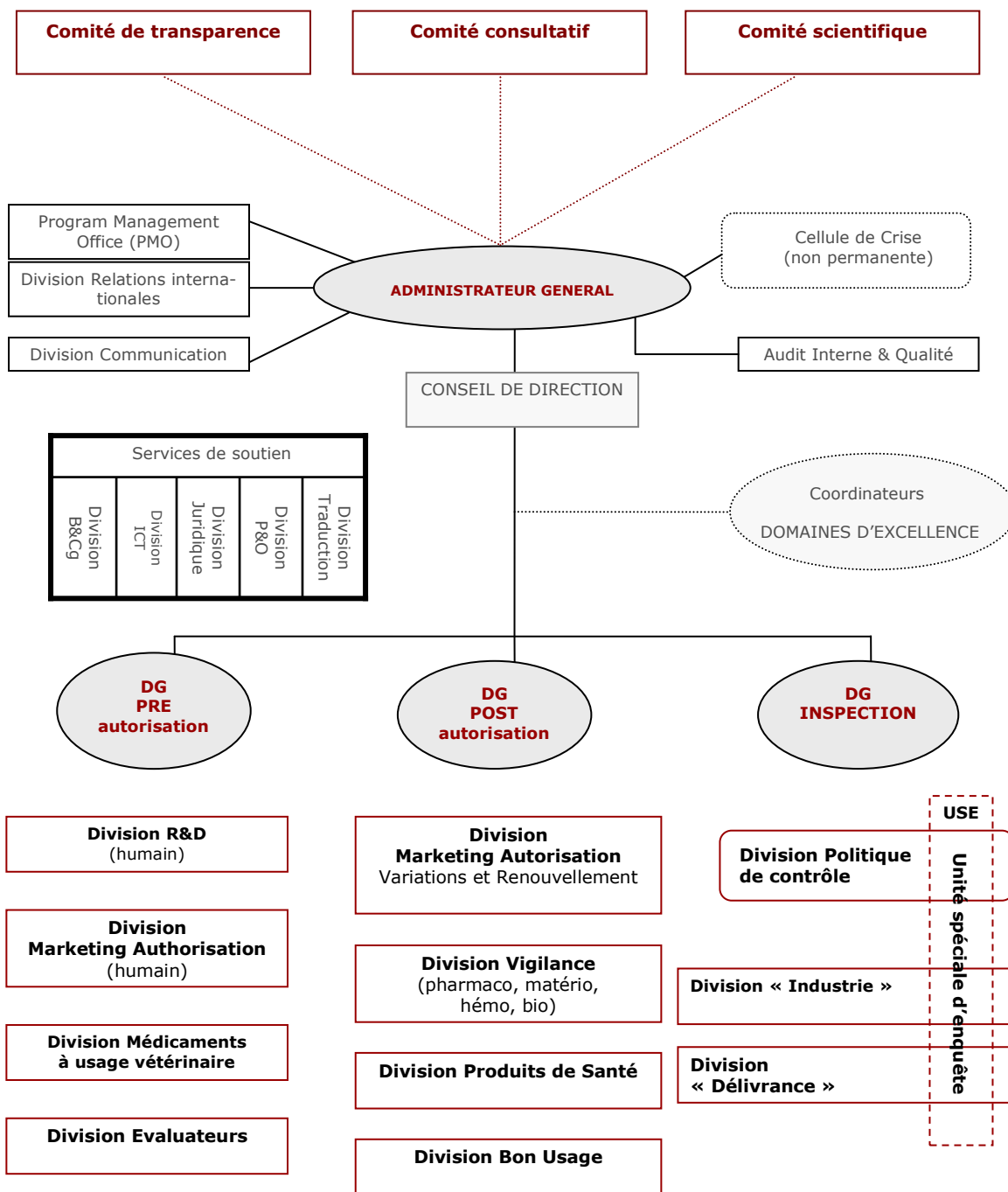
la DG POST autorisation ou toutes les activités après la première autorisation de mise sur le marché d'un médicament ou d'un produit de santé et

la DG INSPECTION ou toutes les activités d'inspection et de contrôle.

Par son nouvel organigramme, l'Agence entend répondre mieux encore aux attentes de ses partenaires et remplir de façon optimale sa mission qui est de veiller à la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments et des produits de santé.

Nous reviendrons lors de la prochaine édition de notre @ctua prévu fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2009, sur les priorités de chacune des DGs qui vous seront présentées par leur directeur général respectif.

Notre nouvel organigramme au 01.02.2009



L'AFMPS met en ligne son nouveau site web ce mercredi 21 janvier 2009 : [www.afmps.be](http://www.afmps.be)



Fin décembre 2008, au moment de publier notre dernier @ctua, nous vous annonçons que l'Agence encore hébergée sur le site internet du SPF Santé publique, était en train de mettre la toute dernière main à la réalisation de son nouveau et premier site web.

Le jour J est arrivé. A l'occasion de son deuxième anniversaire, l'AFMPS et particulièrement la division Bon usage du Médicament qui l'a réalisé en collaboration avec Fedict (Service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication), est fière de vous présenter en avant première son « bébé » : [www.afmps.be](http://www.afmps.be).

L'adresse reste la même mais un lay-out aux couleurs de l'Agence et une structure claire vous permettront désormais une navigation aisée. Nous avons en effet écouté les attentes de nos différents partenaires conviés à un groupe de travail conduit par Dominique Leyh, chef du projet Internet.

Chacun a des pôles d'intérêt différents selon qu'il soit e.a. opérateur dans l'industrie du médicament ou des produits de santé, chercheur ou expérimentateur, professionnel de la santé, patient ou consommateur, qu'il appartienne à une autre instance nationale ou internationale. Nous avons souhaité que tous puissent trouver l'information dont ils ont besoin.

Le site de l'AFMPS a été d'abord conçu pour répondre aux besoins des professionnels de la santé mais le patient ou consommateur pourra également y trouver des réponses à ses questions. Particulièrement sur les thématiques suivantes : le bon usage des médicaments, la notification des effets indésirables liés à l'utilisation d'un médicament, les médicaments « génériques », la vente des médicaments par internet.

Les informations relatives aux activités de l'Agence sont répertoriées pour les médicaments à usage humain et les médicaments à usage vétérinaire en fonction de trois rubriques : les médicaments, les produits de santé et les produits particuliers. Elles concernent notamment les essais cliniques, les procédures d'autorisation des médicaments en Belgique, la vigilance, les activités d'inspection et de contrôle, les obligations en matière de publicité.

Le travail n'est certainement pas terminé, le contenu du site web s'étoffera au fil du temps et de l'actualité. Certaines pages doivent encore prochainement être complétées, développées ou traduites. Les collaborateurs de l'Agence adapteront le site en permanence pour en faire un outil de communication interactif avec nos partenaires.

Nous invitons d'ailleurs ceux-ci à s'inscrire aux « News de l'AFMPS » via lesquelles ils pourront notamment être rapidement avertis en cas d'éventuel problème de sécurité (vigilance, mauvais usage), de qualité ou d'indisponibilité d'un médicament essentiel.

Dans cette même idée d'ouverture au dialogue avec nos partenaires, nous avons aussi profité du lancement de notre site web pour doter notre Agence d'une adresse e-mail générale qui est [welcome@fagg-afmps.be](mailto:welcome@fagg-afmps.be) et que chacun - tant le citoyen que les professionnels de la santé au sens large - pourra désormais utiliser pour entrer en contact avec nous.

Le nouveau et premier site web de l'AFMPS doit constituer un outil-clé, dynamique et efficace pour l'exécution de la mission de l'Agence.

Dès lors, si vous rencontrez des problèmes ou que vous avez encore des questions et ou/suggestions, nous comptons sur vous pour nous le faire savoir via l'adresse e-mail [webmaster@fagg-afmps.be](mailto:webmaster@fagg-afmps.be). Nous tenterons de tenir compte au maximum de vos souhaits.

Convaincus que notre nouveau site répond à vos attentes, nous vous en souhaitons une agréable et fructueuse consultation.

Le site de l'AFMPS est disponible en français, en néerlandais et en anglais.